



ENTENTE VISANT LA CONSERVATION DE REGISTRES COMPTABLES À L'ÉTRANGER

Nous, (nom complet de l'entreprise)

_____ nous nous engageons à rendre nos registres accessibles sur demande au Canada (lieu à déterminer au moment de la demande) ou à régler les frais et dépenses encourus par un ou des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour se rendre à : (adresse complète et numéro de téléphone de l'entreprise **où les registres seront conservés**, ainsi que le code postal ou le code de zone).

Adresse : _____

_____ N° téléphone : _____

Adresse postale (si elle diffère) : _____

La présente entente pourra être modifiée moyennant le consentement écrit de l'entreprise et de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Numéro d'entreprise assigné par l'Agence des services frontaliers du Canada à l'entreprise : _____

Nous avons pris connaissance des dispositions ci-dessus et nous nous en déclarons satisfaits.

Nom (en caractères d'imprimerie S.V.P.)

_____ Titre : _____

Signature : _____ Date : _____

Nom (en caractères d'imprimerie S.V.P.)

_____ Titre : _____

Signature : _____ Date: _____

Selon le cas, nom de la firme de courtage en douane présentant la demande ainsi que les noms et numéros de téléphone des agents.

Nom de la firme de courtage en douane : _____

Nom et numéro de téléphone du courtier : _____

IMP46 REV 01/05



ENTENTE VISANT LA CONSERVATION DE REGISTRES COMPTABLES À L'ÉTRANGER - Conservation des registres

L'Agence des services frontaliers du Canada peut autoriser certains importateurs à conserver des registres à l'étranger en autant qu'ils soumettent la présente «lettre d'engagement ». Ce document sert de renseignement et définit les dispositions de l'entente entre l'entreprise et l'Agence des services frontaliers du Canada relativement à l'accessibilité des renseignements douaniers aux fins de vérification.

Ce document doit être rempli **en entier**. Veuillez y inscrire l'adresse physique complète du lieu où les registres seront conservés (non pas des numéros de boîtes postales) et, au besoin, l'adresse postale de l'entreprise. Vous devez également y inscrire votre numéro d'entreprise, lequel doit indiquer la même adresse. Les formulaires incomplets seront renvoyés.

Veuillez noter que **deux** agents de votre entreprise doivent signer ce document. Si un seul agent est en mesure de le faire, le sceau corporatif doit y être apposé.

Conservez une copie de cette entente pour vos dossiers et poster **l'original** à l'adresse suivante :

Registres comptables à l'étranger
Agence des services frontaliers du Canada
Division de la gestion des activités d'observation
Direction générale de l'admissibilité
150 rue Isabella, 10^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0L8
Phone: 613-952-5307
Télécopieur : 613-941-6610
cm-go@cbsa-asfc.gc.ca

IMP46 REV 01/05